

# CHARLIE HEBDO, LA LIBERTÉ D'EXPRESSION, LA RELIGION ET LE POUVOIR

Par Robert Redeker,  
philosophe

## Qu'entend-on, de toutes parts, au sujet de la nouvelle affaire Charlie Hebdo ?

L'expression de bien étranges soutiens – en fait des appels à l'autocensure à défaut de ne pouvoir imposer la censure par la police – dont la teneur consiste à noyer la liberté d'expression dans la responsabilité. « La liberté d'expression est intouchable », dit-on ici ou là, chez des responsables religieux, des journalistes, des politiciens, « mais il ne faut l'exercer qu'avec responsabilité ». En subliminal ce discours délivre un message : cette liberté est un droit que la responsabilité doit interdire d'exercer jusqu'au bout, jusqu'au lieu où jus-

tement il a toute sa raison d'être, jusqu'au lieu pour lequel il a été institué. Quel est ce lieu ? Depuis toujours : celui de la religion et du pouvoir. Cette liberté en effet n'a pas été créée pour valoriser les expressions tièdes et conformistes, mais pour sanctuariser le passage à la limite, l'expression qui fait trembler la religion et le pouvoir. Le cas Charlie Hebdo – c'est-à-dire la caricature, et les commentaires qu'il suscite du côté du pouvoir –, nous reconduit à l'origine de la liberté d'expression. Au conflit qui en a imposé l'exigence – conflit, ou scène originale, qui se répète

**Une liberté que l'on recommande de ne pas pratiquer n'est plus qu'une liberté virtuelle**

devant nos yeux ces semaines-ci. Une liberté que l'on recommande de ne pas pratiquer n'est plus qu'une liberté virtuelle. Un droit dont on conseille de ne pas user n'est plus qu'un droit fictif.

Tous ces étranges soutiens à Charlie Hebdo ne défendent la liberté d'expression qu'à regret, comme une pénible obligation, comme une rhétorique à laquelle on ne se plie qu'à contrecœur, comme un credo caduc auquel on ne croit plus. Leur désir le plus cher est de n'avoir pas à la défendre, cette liberté d'expression, sur les sujets où précisément elle doit être défendue sans faille, sans hésitation, sans double langage,

ses sujets natifs en quelque sorte, l'œuf d'où elle est sortie, le nouage de la religion et du pouvoir. Pour eux, cette liberté doit rester virtuelle, ce droit fictif. Ils n'imaginent pas cette liberté et ce droit sous une autre forme que la Constitution de l'URSS de jadis : suspendus dans les nuées, gravés dans le marbre, mais jamais traduits dans la réalité. Ils oublient, ou feignent d'oublier, que c'est pour neutraliser les intimidations sur la pensée et l'expression exercées par la religion et par le pouvoir que cette liberté s'est développée. Bref, ces drôles de soutiens sont l'index d'une défaite capitale de la pensée, signifiant implicitement que l'on a admis une fois pour toutes que la terreur est supérieure au droit.

4 - 170 10